

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 19/2022

Séance du 22 juin 2022 – 9h00

Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) et l'association "Les Universités de la Biodiversité" pour l'organisation des Universités de la biodiversité

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 9 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Thierry LESAUVAGE Ville de Rochefort
Margarita SOLA, Joëlle MARIE-REINE SCIARD (visio), Elise LAURENT-GUEGAN (visio), Région Nouvelle-Aquitaine ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Rémi JUSTINIEN (pouvoir à Margarita SOLA), Stéphane TRIFILETTI Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Jean PROU (pouvoir à Jean-Marie GILARDEAU) Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD (UNIMA).

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

En 2018, Frédérique TUFFNELL, députée de la 2ème circonscription du département de la Charente-Maritime, a pris l'initiative de créer à Rochefort les Universités de la Biodiversité, manifestation destinée à promouvoir auprès de la population, des élus et des acteurs locaux la nécessité de préserver les espèces végétales et animales ainsi que les espaces qui les abritent. Reconduite en 2019, l'opération a connu un coup d'arrêt en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2021, la troisième édition a bénéficié du concours de la CARO, ce qui a permis de lui conférer une dimension accrue tant d'un point de vue scientifique qu'en termes d'audience en raison d'une large diffusion à distance. Début 2022, Frédérique TUFFNELL, en prévision de la fin de son mandat électif, a procédé à la constitution d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée "Les Universités de la Biodiversité", laquelle a notamment pour objet de contribuer à la poursuite et au développement du colloque éponyme. Ainsi, la 4ème édition se déroulera à Rochefort les 23 et 24 septembre 2022. Un programme ambitieux autour du thème retenu : "Les océans, patrimoine commun de l'humanité" a été construit autour de partenaires tels que l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la délégation

Nouvelle-Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et la Ligue pour la protection des oiseaux.

Cette 4ème édition qui s'adressera à un vaste public composé à la fois de spécialistes et de profanes s'étalera sur une journée et demie, à savoir le vendredi 23 septembre 2022 en salle, au palais des congrès de Rochefort et le samedi 24 septembre en matinée, moment où des visites de terrain seront proposées aux participants.

Afin de formaliser les rôles de chaque partenaire associé dans le cadre de l'organisation de la 4ème édition des Universités de la Biodiversité et le budget dédié, une convention de partenariat tripartite a été établie.

Rôle des partenaires associés :

L'Association "Les Universités de la Biodiversité" anime un COPIL chargé de définir le contenu scientifique ainsi que le programme de la manifestation.

Le Forum des Marais Atlantiques est chargé de formaliser l'organisation logistique et la communication de l'événement (administratif, graphisme, multimédia, contacts avec les partenaires, réservation des repas, pauses café et bilan).

La CARO apportera son aide au Forum des Marais Atlantiques pour l'envoi des invitations sur le fondement de sa base de données. En outre, elle fournira une assistance par l'intermédiaire de son service informatique et assurera une présence à l'accueil de la manifestation si besoin.

Financement du projet :

Le budget prévisionnel de la manifestation est évalué à 16 000 €.

Une participation d'un montant maximum de 8 000€ correspondant à 50% des dépenses sera versée par la CARO au Forum des Marais Atlantiques. La CARO se libérera de sa participation au vu d'une demande écrite du Forum des Marais Atlantiques.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider la convention de partenariat présentée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

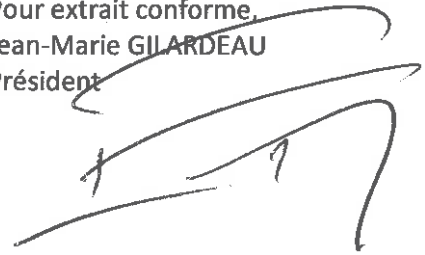
Votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ -

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022